



Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour information - document sans caractère officiel.

**EMBARGO**  
Respectez la date de publication:  
23 février 2000, 9 heures (GMT)

## SELON L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS, L'APPROVISIONNEMENT EN STUPÉFIANTS À DES FINS MÉDICALES POUR SOULAGER LA DOULEUR DEMEURE INADÉQUAT

Dans beaucoup de pays du monde, les hôpitaux n'ont ni morphine ni autres opiacés pour soulager la douleur ou n'en ont qu'en quantités très limitées. Il ressort du dernier rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, publié à Vienne le 23 février 2000, que l'on est encore loin de disposer d'un système universel et adéquat d'approvisionnement en stupéfiants à des fins médicales.

Depuis quelques années, l'OICS, qui fait régulièrement le point de la situation mondiale en ce qui concerne les drogues, insistait surtout sur l'intensification du trafic et sur l'expansion de la toxicomanie, dénonçant l'offre excessive de stupéfiants et de substances psychotropes, qui en encourageait les utilisations illicites. Cette année, l'OICS consacre le premier chapitre de son rapport annuel à l'insuffisance des approvisionnements en stupéfiants à des fins licites. Il met aussi en relief le déséquilibre existant sur le plan de l'offre de substances psychotropes, et fait observer qu'alors que le monde développé connaît une surmédicalisation alarmante, les pays en développement manquent cruellement de ces substances.

L'OICS rappelle qu'il existe à cet égard un consensus entre tous les États: l'usage médical des stupéfiants demeure indispensable pour soulager la douleur. Le régime international de contrôle des drogues actuellement en vigueur poursuit le double objectif d'empêcher le trafic de stupéfiants et d'assurer, partout dans le monde, un approvisionnement suffisant en stupéfiants à des fins médicales. C'est ce double impératif (prévenir les abus et soulager la douleur) qui a guidé les travaux de l'OICS et des organismes qui l'ont précédé depuis le début du XXe siècle.

Il est difficile d'estimer avec exactitude le nombre de personnes qui, dans le monde, souffrent d'affections nécessitant le recours à des stupéfiants ou à des substances psychotropes. Selon les enquêtes nationales sur la santé qui ont été menées, essentiellement dans les pays développés, depuis une trentaine d'années, ces affections touchent de vastes secteurs de la société.

Des travaux de recherche ont montré que le traitement de la douleur cancéreuse par les opiacés produisait de bons effets chez 75 % à 90 % des malades. La codéine est l'opiacé le plus largement utilisé, comme antitussif et comme analgésique.

Dans bien des pays, les opiacés, y compris la morphine, qui sont pourtant des analgésiques indispensables, ne parviennent pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Un certain nombre de pays en développement doivent accorder la priorité à d'autres problèmes sociaux et sanitaires comme la malnutrition et les maladies infectieuses.

Alors que l'approvisionnement en stupéfiants à des fins médicales demeure inadéquat, l'OICS a enregistré une amélioration des tendances de la consommation. Ainsi, la consommation mondiale de morphine à des fins médicales a quasiment doublé tous les cinq ans depuis 1984, pour atteindre 21 tonnes en 1998. Cette tendance est toutefois essentiellement imputable à l'augmentation de la consommation et à la surmédicalisation dans les pays développés.

## Organe international de contrôle des stupéfiants

De 70 % à 80 % des cancéreux éprouvent de très fortes douleurs pendant les derniers stades de la maladie. Selon les projections de l'OMS, les deux tiers des 15 millions de cas de cancers qui devraient apparaître d'ici à 2015 concerneront les pays en développement. Or, c'est précisément dans ces pays que l'approvisionnement en opiacés est insuffisant, en raison d'obstacles économiques, médicaux ou socioculturels.

C'est aux pouvoirs publics et au corps médical qu'il incombe au premier chef de remédier à ce problème. Les difficultés les plus fréquemment mentionnées tiennent au caractère restrictif de la réglementation, à la lourdeur des procédures administratives, aux inquiétudes que suscitent les risques de détournement, d'erreurs et de dépendance iatrogène, ainsi qu'au manque de formation du personnel de santé.

Des médicaments de meilleure qualité et une meilleure gestion des approvisionnements permettraient de mettre le traitement de la douleur à la portée de tous et d'assurer des soins plus efficaces. La recherche pharmaceutique a enregistré des avancées notables, qui ont abouti à la mise au point de substances plus spécifiques, plus efficaces et plus sûres. Il est apparu toutefois que ces nouveaux médicaments entraînaient une pharmacodépendance lorsqu'ils étaient utilisés massivement, ce qui a obligé les pouvoirs publics à prendre des mesures spéciales pour en réglementer la production, la vente et l'utilisation à des fins médicales.

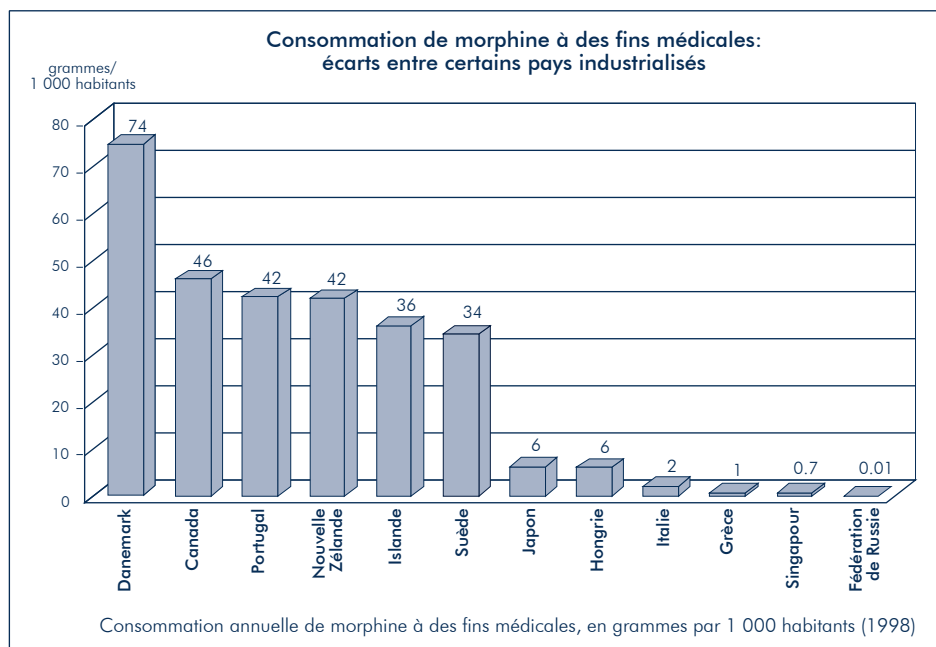
L'OICS engage tous les gouvernements à faire en sorte que l'offre de stupéfiants soit suffisante pour éviter des souffrances inutiles aux patients. Cependant, des procédures rigoureuses de contrôle doivent être mises en place pour que les stupéfiants parviennent aux hôpitaux, aux médecins et aux patients et ne soient pas détournés vers des marchés illicites. L'OICS engage les gouvernements à adopter une démarche souple et humanitaire, qui permette d'assurer un approvisionnement adéquat en substances soumises au contrôle international, notamment dans les pays en développement, où les ressources consacrées à la santé publique sont extrêmement limitées.

Il faut améliorer l'accès des pays en développement aux médicaments essentiels, en adoptant des méthodes plus fiables d'évaluation des besoins, en incitant les fournisseurs à octroyer à ces pays des conditions préférentielles, en mettant en place des dispositifs à but non lucratif permettant d'exploiter à des fins médicales des stupéfiants inutilisés, en encourageant les programmes d'aide internationale à faire des dons de médicaments essentiels et en faisant en sorte que ces médicaments soient vendus à des prix abordables.

Tous les pays devraient s'efforcer de maintenir ou d'établir un système de gestion des approvisionnements efficace qui assure à ceux qui en ont besoin la possibilité de se procurer sans danger des médicaments à des prix abordables, tout en empêchant le détournement de ces produits à des fins illicites. Il faudrait à cette fin instituer un régime global d'enregistrement et d'homologation des médicaments qui favorise l'adoption de normes déontologiques et professionnelles élevées par les sociétés pharmaceutiques, ainsi que la mise au point et l'usage d'agents thérapeutiques plus efficaces et plus sûrs n'engendrant qu'un minimum de dépendance.

Vivement préoccupé par la surmédicalisation observée dans beaucoup de pays développés, l'OICS souligne une fois de plus que la pharmacothérapie n'est pas une panacée, contrairement à une opinion trop répandue. Le fait que l'offre demeure supérieure aux besoins dans bien des pays développés s'explique essentiellement par les stratégies de commercialisation mises en œuvre par les sociétés pharmaceutiques. Bien que différentes de celles qui sont dues au sous-approvisionnement, les souffrances engendrées par la surmédicalisation n'en sont pas moins réelles. Ce sera le thème central du rapport de l'OICS de l'année prochaine.

## Organe international de contrôle des stupéfiants



### Utilisation médicale de la morphine en 1998

Pays à forte consommation par habitant *	Pays à très faible consommation par habitant *	Pays où la morphine n'est pratiquement pas utilisée à des fins médicales *
Danemark (74,4)	Cuba (1,4)	Mozambique (0,01)
Canada (46,1)	Colombie (0,7)	Algérie (0,007)
Portugal (42,2)	Arabie saoudite (0,5)	Venezuela (0,007)
Nouvelle-Zélande (41,9)	Iran (0,3)	Bolivia (0,006)
Islande (36,1)	(République islamique d')	Viet Nam (0,006)
Suède (34,3)	Turquie (0,3)	Indonésie (0,003)
Autriche (33,8)	Thaïlande (0,2)	Côte d'Ivoire (0,002)
États-Unis d'Amérique (31,1)	Pérou (0,2)	Angola (0,001)
Australie (30,4)	Chine (0,09)	Éthiopie (0,0001)
Norvège (28,5)	Égypte (0,00)	Madagascar (0,0001)
	Inde (0,02)	

\* Consommation annuelle de morphine à des fins médicales, en grammes par 1 000 habitants.